

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Arrondissement de
MACON

Séance du : TROIS AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS (3 avril 2023)

Canton de
Mâcon-Centre

Le Conseil Municipal s'est réuni le trois avril deux mille vingt-trois à 19h00, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

**OBJET
de la délibération:**

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BERNARDET Pailine, BEAUDET Marie-Pierre, BRASSEUR Loïc, CHERCHI Mickael, COCHET Grégory, GAUDILLERE David, MONNERY Maguy, PERRIN Jacques, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, RACINNE Christiane, BEAUDET Adrien, ISABELLON Anne, VOISIN Laurent.

**Approbation du
plan de
financement
pour le
déploiement de la
vidéoprotection**

Etaient excusées MONTEIX Anne est excusée et donne pouvoir à Laurent VOISIN, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc.

Absent : GARLET Teddy.

Rapporteur : Grégory COCHET

EXPOSE

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
29
Présents à la séance :
26

Au titre de la dotation intitulée « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux » (DETR), notre commune est éligible à une subvention. Il convient de déposer des dossiers de demande de subvention au titre de cette DETR 2023.

Le Conseil a été
convoqué le :
28 mars 2023

Les catégories d'investissements ouvertes aux communes sont les suivantes :

- Les projets de développement économique et touristique,
- Les bâtiments ou équipements communaux ou intercommunaux nécessaires à la création ou au maintien des services à la population, hors voirie, assainissement, eau et centres d'incendie et de secours,
- Les projets de développement social et de santé,
- Les locaux scolaires et périscolaires des écoles primaires et maternelles, et notamment ceux pouvant servir à l'aménagement des rythmes scolaires,
- Les aménagements des centres bourg,
- La restauration du patrimoine rural et les actions en faveur des espaces naturels (non cumulable avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles)

Le taux de subvention est au minimum de **20%** et au maximum à **80%**.

Compte tenu des opérations projetées au budget 2023, il est proposé d'inscrire pour l'attribution de cette subvention, l'opération suivante :

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le 7 avril 2023

- **PHASE 3 du déploiement de la vidéoprotection**

Pour un montant de travaux estimé à : 118 084,49 € HT soit 141 701,4 € TTC

Le plan de financement est le suivant :

- Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) : 23 617 € (20%)
- Maconnais Beaujolais Agglomération (MBA) : 17 000 €
- Dotation d'équipement des territoire ruraux (DETR) : 47 234 € (40%)

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le choix de cette opération et son plan de financement, afin d'autoriser le Maire à solliciter cette subvention.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la commission finances du 24 mars 2023,

Le rapporteur entendu,

Après interventions de JP PETIT et Mme le Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la phase 3 de l'opération de vidéoprotection avec le plan de financement détaillé ci-dessus ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Christine ROBIN